

## CONTRIBUTIONS ET OPTIONS

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_  Externe   $\frac{1}{2}$  Pensionnaire

Remplir une feuille par élève		(1)
<b>Contribution mensuelle des familles :</b>	<i>Contribution 1</i> -----> <b>35.00 €</b>	
<b>CHOISIR</b> entre ces trois possibilités ⇨	<i>Ou contribution 2</i> -----> <b>36.50 €</b>	
	<i>Ou contribution de soutien (2)</i> --> <b>38.00 €</b>	
Demi-pension <b>repas régulier</b> ----->	<b>4.55 €</b>	
Demi-pension <b>repas occasionnel</b> ----->	<b>4.70 €</b>	
<b>Pour information :</b> Assurance scolaire ( <b>obligatoire</b> ), <u>comprise dans la contribution</u> --->	<b>7.00 €</b>	
Cotisation APEL (3) (Association des Parents d'Élèves) ----->	<b>16,00 €</b> (soit 10 mensualités de 1.60 €)	
<b>ou</b>	-----> <b>2,24 €</b> (soit 10 mensualités de 0.22 €)	
Le Collège procède à une <b>remise de 25 %</b> sur le total des contributions pour le deuxième enfant inscrit (50% pour le troisième).		
La famille choisit le mode de paiement :		
<input type="checkbox"/> Par prélèvement automatique (fournir un RIB avec IBAN et BIC) en 10 mensualités (voir doc. <i>renseignements généraux</i> )		
<input type="checkbox"/> Par chèque bancaire à l'ordre de <b>OGEC Saint Antoine</b> .		

(1) Mettre une croix dans la ou les cases choisie(s).

(2) Cette contribution permet d'apporter un soutien particulier au fonctionnement du collège ( aide aux familles en difficulté, immobilier, caractère propre).

(3) Cotisation annuelle facultative mais conseillée afin de renforcer l'action de l'APEL. Sauf si cotisation dans un autre établissement.